



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 5968

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que, jusqu'à présent, la France n'a toujours pas procédé à l'installation d'une ambassade à Oulan-Bator, capitale de la Mongolie. Compte tenu des contacts qu'il a eus avec les membres de l'opposition parlementaire ainsi qu'avec le Président de la République de Mongolie et de l'intérêt que porte à la France ce pays qui a accompli sa reconquête de la démocratie et de la liberté depuis quelques années, il aimerait savoir quelles mesures le ministre envisage de prendre pour remédier le plus rapidement possible à cette carence et permettre à la diplomatie française, dont l'excellence est reconnue à travers le monde, d'être présente en Mongolie, pour agir au nom des principaux fondateurs de notre République.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur le fait que la France n'a pas encore procédé à la réouverture de son ambassade à Oulan-Bator. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France avait ouvert une ambassade à Oulan-Bator en 1966. Celle-ci a été fermée en 1984. Le Gouvernement est conscient de l'intérêt qu'il y aurait à avoir une représentation permanente en Mongolie dès lors que depuis 1989 ce pays est entré, dans une nouvelle phase de son histoire, marquée par le pluralisme politique, la libéralisation de l'économie et la rupture des liens privilégiés avec Moscou. Compte tenu de sa position stratégique, entre la Chine et la Russie, l'intérêt de disposer d'une ambassade à Oulan-Bator s'est effectivement accru. Des raisons budgétaires ont cependant contraint ce ministère à repousser au-delà de 1993 le projet de réouverture de notre ambassade en Mongolie. La France, néanmoins, s'efforce de maintenir des relations cordiales avec ce pays. Comme le sait l'honorable parlementaire, notre ambassadeur en Russie est accrédité auprès des autorités mongoles. Le vice-ministre des affaires étrangères mongol, M. Choinkhor, a été reçu le 4 novembre 1993 au ministère des affaires étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5968

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3120

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4717